

MAISONS DE L'ENFANCE

Dans le cadre de sa politique éducative de loisirs et de service à la population, la Ville de Petit-Quevilly propose un dispositif d'Accueil Enfance-Loisirs-Educatif à destination du public 6-14 ans durant les soirées scolaires, les mercredis après-midi et les petites vacances scolaires.

Un règlement intérieur précisant toutes les modalités de fonctionnement et d'accueil est consultable sur le site de la ville (www.petit-quevilly.fr) avec possibilité d'en retirer un exemplaire auprès du service Accueil Enfance et Loisirs à la mairie.

✓ **Activités proposées :**

Loisirs de proximité, accompagnement à la scolarité, activités de plein air, activités culturelles, sportives, autour du multimédia, scientifiques, de loisirs, d'expressions (art plastique, théâtrale...), d'éducation à la santé, à l'hygiène, à la citoyenneté, actions d'éducation au respect et à la solidarité, sorties de découverte et de loisirs à la demi-journée...

✓ **Lieu de l'activité :**

- maison de l'enfance Alphonse Daudet, 7 allée Paul-Gauguin
- maison de l'enfance Georges Brassens, rue Martial-Spinneweber
- maison de l'enfance Pasteur, rue Louis Pasteur

L'inscription est exclusive à une maison de l'enfance.

✓ **Public visé :**

Les enfants âgés de 6 à 14 ans.

Activité réservée exclusivement au public domicilié et/ou scolarisé à Petit-Quevilly.

✓ **Quand :**

- période scolaire : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 19h
- mercredi et petites vacances scolaires de 13h30 à 18h

✓ **Inscriptions :**

Inscriptions annuelles dans la limite des places disponibles sur les structures ou au service Accueil Enfance et Loisirs – Mairie – place Henri-Barbusse – 76140 Petit-Quevilly de 8h15 à 17h30 (sauf le vendredi 16h30) – 02 35 63 75 85.

Les dates d'inscriptions sont consultables sur le site de la ville. Elles se déroulent en juin et se poursuivent à l'année dans la limite des places disponibles.

✓ **Documents à fournir pour l'inscription :**

- Le numéro de sécurité sociale (carte ou attestation),
- Carte ou attestation de mutuelle, CMU à jour,
- Un justificatif de vaccination DTP à jour (carnet de santé ou certificat médical),
- Un justificatif de domicile original de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie ou téléphone fixe...),
- Une attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires.

✓ **Tarifs :**

Les tarifs de droits d'inscription annuels sont publiés dans la fiche usager « Grille des tarifs annuelle restauration, activités périscolaires et activités de loisirs ».

✓ **Paielement :**

Une facturation est transmise à votre domicile au mois d'octobre ou le mois suivant l'inscription pour les inscriptions en cours d'année. Elle doit impérativement être réglée à la date d'échéance précisée sur la facture, au service Accueil Enfance Loisirs - Mairie - Place Henri-Barbusse - 76140 Petit-Quevilly.

Soit :

- par paiement en ligne (www.petit-quevilly.fr, pensez à demander vos identifiants au service accueil enfance et loisirs),
- par carte bancaire,
- en espèces,
- par chèques bancaires libellés à l'ordre de : RÉGIE ENFANCE ET LOISIRS,
- par bons de la CAF aides aux temps libres.
- par chèques vacances ANCV.

Toute famille utilisant des bons temps libres ou des chèques vacances ne peut pas prétendre au prélèvement automatique. Si c'est le cas, elle doit impérativement demander l'arrêt du prélèvement au moment de l'inscription.